

COMPTABILITÉ

SAS BREZA — ACTUALISÉ 2026

Situation professionnelle complète — Sujet adapté du DCG, UE10 « Comptabilité approfondie », session 2025.

SITUATION PROFESSIONNELLE

Durée indicative : 3 heures (indicatif — sujet d'examen complet)

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est interdit et constituerait une fraude.

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie. Toutes les réponses devront être justifiées.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.

Ce sujet est issu d'un sujet d'examen du DCG (UE10 « Comptabilité approfondie », session 2025), dont les dates ont été converties en années symboliques (N-1, N, N+1) pour un usage pérenne d'une année sur l'autre. Les points de réglementation susceptibles d'évoluer ont été vérifiés au regard des textes en vigueur en 2026 — notamment le compte utilisé pour l'écart de réévaluation libre (compte 105 depuis le règlement ANC n° 2022-06, en remplacement de l'ancien compte 1052) et le régime fiscal applicable à la réévaluation libre, le dispositif temporaire de neutralisation de la loi de finances pour 2021 étant aujourd'hui expiré.

Cette situation professionnelle est également disponible sous forme d'entraînements ciblés indépendants (un par thème : immobilisations, réévaluation, emprunt obligataire, impôt sur les sociétés, affectation du résultat), pour travailler chaque compétence séparément dans la bibliothèque Rodco.

Conseil : réalisez l'exercice avant de consulter la correction afin d'évaluer vos connaissances et votre raisonnement.

[Au programme de cette situation professionnelle](#)

Ce sujet complet couvre trois dossiers indépendants, pour un total de 20 points :

- Dossier 1 — Gestion des immobilisations (9 points) : production d'un actif par l'entreprise pour elle-même avec approche par composants, puis réévaluation libre des immobilisations corporelles et financières.
- Dossier 2 — Emprunt obligataire (6 points) : emprunt obligataire assorti de bons de souscription d'obligations (BSO), chez l'émetteur puis chez un souscripteur.
- Dossier 3 — Imposition et affectation du résultat (5 points) : détermination de l'impôt sur les sociétés, puis affectation du résultat avec paiement d'un dividende mixte (numéraire et actions).

Un cas transversal, représentatif d'une mission réelle de collaborateur en cabinet comptable ou en entreprise, qui permet de mobiliser plusieurs compétences du programme sur un même fil conducteur.

Présentation de la société

La société BREZA, créée en 1980 à Toulouse, se distingue par sa spécialisation dans la conception et la fabrication d'équipements électroniques de haute précision pour les secteurs exigeants de l'aéronautique et de la défense. Forte de son expertise et de l'engagement de ses 140 collaborateurs, elle place l'innovation au cœur de sa stratégie de développement.

Structure juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Effectif	140 salariés
Capital social	5 000 000 € entièrement libérés (50 000 actions de 100 € de valeur nominale)
Taux de TVA	20 %
Date de clôture des comptes	31 décembre
Régime d'imposition	Impôt sur les sociétés au taux de 25 %, sans taux réduit PME
Options comptables	La société applique les méthodes de référence du PCG ; à défaut, elle privilégie les méthodes qui maximisent son résultat comptable.

Base documentaire

- Document 1 — Informations sur la production de la machine-outil (Dossier 1, Mission 1)
- Document 2 — Écriture relative à la machine-outil comptabilisée au 31/12/N-1 (Dossier 1, Mission 1)
- Document 3 — Informations concernant les actifs de la société BREZA (Dossier 1, Mission 2)
- Document 4 — Informations relatives à l'emprunt obligataire (Dossier 2)
- Document 5 — Mail de M. Freiche relatif à l'impôt sur les sociétés N-1 (Dossier 3, Mission 1)
- Document 6 — Extrait des capitaux propres au 31/12/N-1 avant affectation du résultat (Dossier 3, Mission 2)
- Document 7 — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai N (Dossier 3, Mission 2)
- Document 8 — Extrait de l'article L232-10 du Code de commerce (Dossier 3, Mission 2)

DOSSIER 1 — GESTION DES IMMOBILISATIONS (9 points)

Base documentaire : documents 1 à 3.

Mission 1 — Production d'une machine-outil par composants

BREZA a décidé de produire en interne une nouvelle machine-outil innovante utilisant un module de contrôle pour améliorer l'efficacité et la précision de ses processus de fabrication. Cette machine est composée de deux éléments principaux :

- une structure métallique intelligente, qui supporte l'ensemble des composants de la machine et intègre des capteurs pour surveiller et ajuster la stabilité en temps réel. Cette structure sera utilisée pendant 10 ans et générera des avantages économiques à un rythme régulier ;
- un module de contrôle, permettant d'optimiser en temps réel les paramètres de production, d'améliorer la qualité des produits finis et d'anticiper les pannes pour la maintenance prédictive. Ce module sera utilisé pendant 5 ans avant son remplacement et générera des avantages économiques à un rythme régulier.

Après des études de faisabilité en début d'année N-1 confirmant la pertinence du projet, la direction a pris la décision de produire cette nouvelle machine. La production a commencé début avril N-1 et s'est poursuivie jusqu'à la mise en service de la machine le 1er octobre N.

L'entreprise souhaite, au niveau fiscal, bénéficier d'un amortissement sur une durée d'usage de 5 ans pour l'ensemble de la machine-outil.

Document 1 — Informations sur la production de la machine-outil

Données issues de la comptabilité analytique (toutes les charges mentionnées ci-dessous ont correctement été comptabilisées). Période : avril N-1 — 1er octobre N.

Structure métallique intelligente

Éléments	N-1	N
Matières consommées (€)	120 000	25 000
Charges directes (€)	35 000	10 000
Amortissement des équipements nécessaires à la production (€)	—	15 000 (dont 5 000 € d'amortissement dérogatoire)
Quote-part frais d'administration générale (€)	8 000	12 000

Module de contrôle

Éléments	N-1	N
Matières consommées (€)	15 000	11 000
Charges directes (€)	8 000	6 000
Quote-part frais d'administration générale (€)	—	5 000

Document 2 — Écriture relative à la machine-outil comptabilisée au 31/12/N-1

Date	N° compte	Libellé	Débit	Crédit
31/12/N-1	231	Immobilisations corporelles en cours	178 000,00 €	
	722	Production immobilisée		178 000,00 €

Production en cours — Machine-outil — d'après comptabilité analytique.

Travail à faire

1. Vérifier que la machine-outil remplit les critères de définition et d'activation d'un actif.
2. Identifier et justifier la catégorie d'actif dont relève la machine.

3. À partir de l'écriture comptabilisée au 31/12/N-1 (document 2) : justifier le montant reconnu à l'actif ; justifier l'utilisation d'un compte de produits.
4. Justifier l'application d'une approche par composants pour la comptabilisation de la machine-outil.
5. Évaluer et comptabiliser les écritures relatives à la machine-outil en N.

Mission 2 — Réévaluation libre des immobilisations

Monsieur Freiche, chef comptable de la SAS BREZA, souhaite renforcer les capitaux propres de l'entreprise et faciliter ainsi l'obtention de financements extérieurs. Cette volonté s'inscrit dans une démarche visant à mieux refléter la situation actuelle de l'entreprise, en particulier la valeur de ses actifs. Afin d'y parvenir, la société a fait appel à des experts pour déterminer la valeur actuelle des actifs au 31 décembre N et mettre à jour leur valeur apparaissant au bilan.

Par ailleurs, monsieur Freiche souhaite anticiper l'impact de cette mise à jour sur les amortissements et les capitaux propres de l'exercice N+1.

Document 3 — Informations concernant les actifs de la société BREZA

Actifs	Valeur d'entrée (€)	Date d'acquisition	Durée d'amortissement / Mode	Valeur actuelle au 31/12/N (€)
Terrain	200 000	01/10/2010	—	350 000
Construction	800 000	01/07/2015	Linéaire (20 ans) — amortissements cumulés au 31/12/N : 380 000 €	1 050 000
Brevet	100 000	01/04/2018	Linéaire (20 ans) — amortissements cumulés au 31/12/N : 33 750 €	150 000
Stocks de matières premières (silicium)	80 000	Courant N	—	100 000

Pour tous les autres actifs figurant au bilan, les évaluations des experts sont sensiblement égales aux valeurs nettes. Les amortissements pour l'année N ont été correctement comptabilisés.

L'entreprise a décidé de transférer l'écart de réévaluation en réserves distribuables progressivement lors de chaque exercice bénéficiaire, à hauteur du supplément d'amortissement relatif à la partie réévaluée de l'immobilisation.

Travail à faire

1. Identifier, en justifiant la réponse, la technique comptable appliquée par la société et justifier sa pertinence au regard de l'objectif de monsieur Freiche.
2. Identifier, en justifiant la réponse, les actifs du document 3 dont la valeur pourra être mise à jour au 31/12/N.
3. Identifier un principe comptable du PCG en contradiction avec la technique mise en œuvre et expliquer en quoi consiste cette opposition.
4. Évaluer et comptabiliser l'écriture du 31/12/N à partir du document 3.
5. Évaluer et comptabiliser les écritures qui seraient nécessaires au 31/12/N+1 en supposant l'exercice N+1 bénéficiaire.

DOSSIER 2 — EMPRUNT OBLIGATAIRE (6 points)

Base documentaire : document 4.

Dans le cadre de son développement international et de ses investissements technologiques, la SAS BREZA a émis un emprunt obligataire. Pour obtenir rapidement une partie des fonds nécessaires, la SAS BREZA a lancé le 1er octobre N-1 une émission de 15 000 bons de souscription d'obligations (BSO), tous souscrits le jour même.

Monsieur Freiche vous rappelle que la société a défini des critères permettant de choisir entre plusieurs options comptables.

Document 4 — Informations relatives à l'emprunt obligataire

Caractéristiques des BSO

- Nombre de BSO émis : 15 000.
- Prix d'émission d'un BSO : 10 €.
- Date d'émission des BSO : 1er octobre N-1.
- Chaque BSO donne droit à la souscription d'une obligation lors de l'émission de l'emprunt obligataire le 1er janvier N.
- Au 1er janvier N, 10 000 bons ont été exercés pour souscrire à des obligations.

Caractéristiques de l'emprunt obligataire

- Nombre d'obligations émises et souscrites le 1er janvier N : 10 000.
- Valeur nominale d'une obligation : 200 €.
- Prix d'émission : 98 % de la valeur nominale.
- Taux d'intérêt nominal : 5 % (intérêts payés chaque année au 1er janvier).
- Durée de l'emprunt : 5 ans.
- Modalité de remboursement : in fine, au nominal.

Pour cette émission, la société BREZA a supporté des frais d'émission de 15 000 € HT, payés lors du versement des fonds. La société a retenu un amortissement linéaire par fractions égales pour la prime de remboursement de l'emprunt et pour les frais d'émission.

Mission 1 — Emprunt obligataire avec bons de souscription (chez l'émetteur)

1. Exposer les règles de comptabilisation à appliquer aux BSO dans les comptes de la SAS BREZA, lors de leur souscription, lors de l'émission de l'emprunt puis à l'inventaire.
2. Évaluer et comptabiliser la souscription des BSO chez la SAS BREZA le 1er octobre N-1.
3. Exposer les traitements comptables applicables aux frais d'émission d'emprunt et indiquer la méthode retenue par la société.
4. Évaluer et comptabiliser les écritures de l'exercice N relatives à l'emprunt obligataire et aux BSO dans les comptes de la SAS BREZA.

Mission 2 — Souscription à des BSO et à des obligations (chez un souscripteur)

Monsieur Freiche cherche des arguments pour convaincre les souscripteurs et s'intéresse donc à leur situation. Il vous demande de lui présenter la situation d'un souscripteur qui aurait souscrit à 10 BSO le 1er octobre N-1 et les aurait tous exercés le 1er janvier N. Ce souscripteur suit une stratégie de placement à court terme et clôture ses comptes le 31 décembre.

1. Évaluer et comptabiliser chez un souscripteur les écritures nécessaires au 1er octobre N-1 et pour l'exercice N.

DOSSIER 3 — IMPOSITION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT (5 points)

Base documentaire : documents 5 à 8.

Mission 1 — Impôt sur les sociétés N-1

Les travaux de clôture de l'exercice N-1 ont été achevés début N, permettant la détermination de l'impôt sur les sociétés et l'arrêté des comptes, préalable à leur approbation et à l'affectation du résultat. Monsieur Freiche, chef comptable de la SAS BREZA, vous adresse le mail suivant :

Document 5 — Mail de M. Freiche relatif à l'impôt sur les sociétés N-1

« Merci pour ton investissement concernant la clôture N-1, nous en voyons enfin le bout. Il nous reste à comptabiliser l'impôt sur les sociétés (IS) dû au titre de l'exercice N-1. Le bénéfice comptable de l'exercice (avant IS) s'établit à 450 000 €. Le bénéfice fiscal N-1 est de 400 000 €. Le solde d'IS dû au titre de l'exercice N-1 doit être payé le 15/04/N. Le compte 444 (que nous n'utilisons que pour l'IS) a un solde débiteur de 62 400 € au 31/12/N-1 avant comptabilisation de l'IS N-1. Merci, Monsieur Freiche »

Travail à faire

1. Évaluer et comptabiliser les écritures relatives à l'impôt sur les sociétés N-1 le 31/12/N-1 et le 15/04/N.

Mission 2 — Affectation du résultat et paiement des dividendes

L'Assemblée Générale de la SAS BREZA s'est réunie le 10 mai N. Monsieur Freiche vous indique qu'au 11 juin N, les dividendes ont été intégralement payés. Les porteurs de 40 000 actions se sont prononcés pour un paiement de leur dividende en actions. L'augmentation de capital a été réalisée le même jour.

Document 6 — Extrait des capitaux propres au 31/12/N-1 avant affectation du résultat

Poste	Montant (€)
Capital social	5 000 000
Réserve légale	485 000
Autres réserves	520 000
Report à nouveau	3 000
Résultat de l'exercice	350 000
Total	6 358 000

Document 7 — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai N

Première résolution : l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre N-1 (adoptée à l'unanimité).

Deuxième résolution : l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre N-1, s'élevant à 350 000 €, de la façon suivante :

- affectation à la réserve légale pour atteindre le plafond prévu à l'article L232-10 du Code de commerce ;
- affectation de 30 000 € à la réserve facultative ;
- distribution d'un premier dividende tel que prévu par l'article 23 des statuts (4 % du nominal des actions libérées) ;
- distribution d'un superdividende de 2 € par action.

Le solde sera reporté à nouveau (adoptée à l'unanimité).

Troisième résolution : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de proposer aux actionnaires le paiement du dividende en actions, par l'émission d'actions nouvelles au prix de 120 €. Les actionnaires ont un délai d'un mois pour faire connaître leur souhait de recevoir des actions en paiement de leur dividende. Une augmentation de

capital sera réalisée à l'issue de ce délai, avec renoncement au droit préférentiel de souscription (adoptée à l'unanimité).

Document 8 — Extrait de l'article L232-10 du Code de commerce

« À peine de nullité de toute délibération contraire, dans les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés par actions, il est fait sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. »

Travail à faire

1. Présenter le tableau d'affectation du résultat N-1 et comptabiliser l'écriture en découlant.
2. Évaluer et comptabiliser le paiement des dividendes.
3. Présenter sur la copie un extrait des capitaux propres après paiement des dividendes.

Corrigé

Le corrigé détaillé de cette situation professionnelle (les 3 dossiers, avec justification de chaque écriture) est transmis sur demande par email — il n'est pas publié sur le blog.

Écrire pour demander le corrigé

Dans la bibliothèque Rodco

Ce cas est également disponible sous forme de 5 entraînements ciblés indépendants, chacun accompagné de son corrigé détaillé : immobilisations par composants, réévaluation libre, emprunt obligataire avec BSO, impôt sur les sociétés, affectation du résultat.

Tags : SAS BREZA, DCG, UE10, Situation professionnelle, Immobilisations, Approche par composants, Réévaluation libre, Emprunt obligataire, Bons de souscription d'obligations, Impôt sur les sociétés, Affectation du résultat, Dividendes